

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [po-beaudoin-csspi-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4b1bcc2aafbcfe2259bb82ed>

Date d'obtention : 2025-10-03 14:43:53

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre les différentes étapes, afin de s'assurer que la situation soit traitée rapidement et adéquatement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une nouvelle façon de faire et une méthode plus axée sur la sécurité des différents acteurs. M'assurer que la procédure soit respectée afin d'assurer une prise en charge rapide par le corps policier et/ou le DPCP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'en aucun cas je vois les images/vidéos que les élèves possèdent.